

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS RÉPARATIONS - [01/2024]

ENTRE: NUMERIC'TIME, est une entreprise de réparations d'équipements et matériels informatiques & électroniques, société à responsabilité limitée au capital de 3.000 €, ayant son siège social sis 92 rue d'Amiens 62000 ARRAS, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'ARRAS sous le numéro 884 286 907 0016, numéro de TVA FR70884286907 dûment représentée par Monsieur Benoit TETART, son Gérant ci-après dénommée : « NUMERIC'TIME » ou le Prestataire ;

et Le client,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

PRÉAMBULE

NUMERIC'TIME est une entreprise de réparations informatiques & électroniques. Chaque réparation commence par une analyse détaillée de la demande que le Client confie au Prestataire. Cette analyse permet de définir la méthodologie et les outils qui seront mis en place afin d'assurer au mieux la réparation du produit confié par le client. Elle permet également de définir les conditions tarifaires qui seront appliquées en fonction des réparations.

ARTICLE 1: OBJET DU CONTRAT

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), ci-après exposées, afférentes aux prestations de réparations réalisées par NUMERIC'TIME sont régulièrement portées à la connaissance du Client et ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le cabinet assure l'exécution des prestations telles que mentionnées sur le devis signé manuellement par le client ou numériquement par retour de courriel ou d'outils en ligne dédiés.

1.2 Elles en constituent les conditions essentielles et déterminantes et prévalent sur toutes les conditions générales et/ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes. Ainsi, toute commande adressée à NUMERIC'TIME implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, excepté si le Prestataire a accepté de manière expresse d'inclure des clauses particulières avant la date de rédaction du contrat.

ARTICLE 2 : NATURE DES PRESTATIONS DE RÉPARATIONS

NUMERIC'TIME propose des prestations de réparation d'équipements informatiques et de Télécommunications (Téléphone portable & fixe, Ordinateur portable & fixe, Tablette, Imprimantes, scanner ...). Des matériels électroportatifs (Perceuses, meuleuses, visseuses ...) ainsi que des réparations de **JELS** Jouets et Équipements de Loisir et de Sport, tels que Trotinettes électriques, gyroroue...).

ARTICLE 3: DEVIS ET COMMANDE

3.1 Les relations contractuelles entre les Parties seront régularisées par signature du devis payant d'un forfait de 30 euros (€) établi selon l'étude des besoins du Client. La validité de la commande implique l'acceptation préalable, expresse entière et sans réserve par le Client des présentes CGV.

3.2 En cas d'acceptation de la commande, le Client s'engage à régler la ou les prestations déjà effectuées. L'annulation ne peut se faire que par lettre recommandée avec accusé de réception. Les acomptes versés par le Client ne constituent en aucun cas des arrhes dont l'abandon autoriserait ce dernier à se dégager du contrat.

3.2 Le montant forfaitaire du devis de 30€ sera déduit de la facture finale

ARTICLE 4 : TARIFS

4.1 Les prix des Prestations indiqués en Euros sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande, sont fermes et non révisables. Les prix des Prestations comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux français en vigueur au jour de la passation de la Commande. Tout changement du taux français de TVA applicables sera automatiquement répercuté au Client par NUMERIC'TIME sur le prix des Prestations. Les devis sont émis par NUMERIC'TIME pour une durée de validité indiquée sur le devis à compter de la date d'émission. Les prix des Prestations sont fixés dans le devis, suivant un délai d'exécution défini par le calendrier prévisionnel de l'offre.

4.2 Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans l'Offre tous frais extraordinaires engagés par le cabinet et nécessaires à la bonne réalisation de la mission ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire ou imprévue demandée par le Client.

4.3 Les frais ou services non compris dans le prix des Prestations seront listés dans l'Offre et remboursés à NUMERIC'TIME sur présentation de justificatifs.

4.4 Le montant Les réparations pouvant bénéficier du « bonus réparation » sera déduite du montant payable par le client, ce bonus sera mentionné lors de l'élaboration du devis

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

La prestation est facturée selon le devis ou la proposition commerciale signée par le Client. Le Client s'oblige à payer toute facture émise par NUMERIC'TIME à date de facture. Le paiement peut s'effectuer par Carte bancaire ou Virement Stripe ou PayPal.

ARTICLE 6 : RETARD DE PAIEMENT

6.1 Toute somme non payée à son échéance ou tout règlement non conforme au montant facturé donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalité de retard, calculée sur la base du taux directeur semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE), en vigueur au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet, majoré de 10 points par mois de retard ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€) selon le décret n°2012-1115 J.O du 4 octobre 2012.

6.2 Ces pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture et jusqu'au jour du paiement effectif sachant que tout mois commencé est dû dans son entier. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera, après l'envoi d'un courrier de mise en demeure par NUMERIC'TIME au Client, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par ce outre les intérêts et pénalités prévues à l'article 6.1 ainsi que les frais judiciaires éventuels.

6.3 En outre, NUMERIC'TIME pourra suspendre ou résilier toutes les Prestations en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Le Client ne sera pas autorisé à retenir ou différer le paiement de toute somme due à NUMERIC'TIME même en cas de litige ou de réclamation.

ARTICLE 7 : DURÉE ET RÉSILIATION DU CONTRAT

7.1 La prestation prend effet dès sa signature. Dans le cas où son exécution aurait commencé avant ratification par les deux parties, il est entendu que l'exécution serait couverte a posteriori par la signature du présent contrat.

7.2 En cas d'inexécution, de refus de paiement, de non-paiement ou de mauvaise exécution ou de violation par l'une ou l'autre des parties des obligations mises à sa charge, au présent contrat, l'autre partie pourra adresser à la partie responsable une mise en demeure, par e-mail ou lettre recommandée avec accusé réception, d'avoir à exécuter son obligation ou cesser son comportement prohibé par le contrat. Dans une telle hypothèse, si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration d'un délai de 8 (huit) jours à compter de cette réception, la partie victime pourra si bon lui semble résilier de plein droit le présent contrat sans préavis.

ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE

8.1 La responsabilité de NUMERIC'TIME ne pourra être engagée en cas de survenance d'un événement insurmontable et imprévisible. Constituent des événements de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, toute interruption des télécommunications, défaillance du réseau de distribution d'électricité, perte de connectivité à Internet quels que soient les équipements où le réseau en cause, dès lors qu'ils ne sont pas sous le contrôle du Prestataire et susceptible d'affecter le bon déroulement des prestations de NUMERIC'TIME.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS - CONFIDENTIALITÉ & RGPD

9.1 Pendant toute la durée de négociation, d'exécution et de fin de la Commande, les Parties s'engagent à ne pas divulguer ni permettre la divulgation par les membres de leur personnel de toute information ou tout document obtenu de l'autre Partie, par quelque moyen que ce soit, dans le cadre de la Commande, sauf à un tiers lui-même engagé dans les mêmes conditions à conserver confidentiel tout document ou toute information dont la divulgation à son bénéfice est nécessaire à l'exécution de la Commande. Chaque Partie s'interdit d'exploiter lesdites informations dans son intérêt et/ou dans l'intérêt d'un tiers.

9.2 Les données personnelles que NUMERIC'TIME reçoit du Client correspondent aux informations requises pour la gestion des relations commerciales et le traitement des commandes.

Les données personnelles du Client font l'objet d'un traitement informatique permettant à NUMERIC'TIME de l'identifier, de communiquer avec lui et d'assurer une bonne gestion des relations commerciales et sont exclusivement destinées à NUMERIC'TIME. Les données personnelles du Client sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la bonne gestion de la relation commerciale et en tout état de cause pendant une durée n'excédant pas cinq (5) ans à compter de la fin du Contrat. NUMERIC'TIME met en œuvre toute mesure de protection appropriée pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles recueillies. Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, de limitation du traitement et d'effacement de ses données personnelles qu'il peut exercer en adressant une demande à l'une des adresses suivantes : par courrier électronique à : rgpd@numerictime.fr en mentionnant RGPD dans l'objet du courriel et/ou par voie postale à : NUMERIC'TIME ,92 rue d'Amiens 62000 ARRAS. NUMERIC'TIME apportera une réponse dans un délai maximum de 30 jours ouvrés.

Le Client dispose également d'un recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ

10.1 NUMERIC'TIME s'engage à exécuter la prestation avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur. En outre, sous réserve de toute disposition légale impérative contraire, il est expressément spécifié que la société NUMERIC'TIME n'est tenue que par une obligation de moyens et non de résultat.

10.2 Le Prestataire n'est pas responsable des dommages indirects, y compris les pertes de bénéfices ou d'économies escomptées, même au cas où le Prestataire aurait eu connaissance de la possibilité de la survenance de tels dommages, et ce même découlant d'une faute du Prestataire ou d'une faute dans la réalisation de la prestation au titre du présent contrat.

10.3 Le matériel, les logiciels et les données du client ainsi que l'utilisation qui pourrait en être faite restent de l'entière et unique responsabilité du client. Le client reconnaît être informé des risques inhérents à toute manipulation informatique. Le client est informé que les prestations de NUMERIC'TIME (tout comme sa propre intervention) peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur ou du distributeur chez lequel il a acquis son matériel informatique. Il est également de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention.

10.4 Pour tout service de réinstallation de système d'exploitation et/ou de logiciel, le client s'engage à fournir les supports logiciels originaux nécessaires : CD-DVD-BLUE-RAY, Clés USB, numéros de série et licences en cours de validité. NUMERIC'TIME n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence. Le client est enfin informé que l'ensemble des frais afférents à l'exécution des prestations de NUMERIC'TIME à domicile et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrées par les manipulations effectuées par NUMERIC'TIME sont et demeurent à sa charge.

10.5 En cas de découverte de données illégales sur le/les support(s) d'un client, en particulier de données à caractère pédophile, les prestations seront stoppées. Le support (périphérique ou machine) sera scellé et sortira du cadre de la responsabilité NUMERIC'TIME pour être déposé auprès des services de police compétents. La société NUMERIC'TIME poursuivra en justice par un dépôt de plainte le client propriétaire de ces données illégales.

ARTICLE 11 : BONUS RÉPARATION

Dans le cas où la réparation rentrerait dans le cadre du Bonus réparation, NUMERIC'TIME s'engage à fournir un devis détaillé incluant la déduction applicable pour l'équipement réparé et ceux dans le respect de la grille détaillant le montant alloué par typologie de produits. Cette grille actualisée est présente sur le site dans la rubrique Qualirepar -> Bonus réparation.

ARTICLE 12 : GARANTIES & SAV

Les prestations de réparations réalisées par NUMERIC'TIME **sont garanties 4 mois**, cette garantie commence dès le jour de restitution du matériel.

En cas de panne suite à une réparation, et afin de faire valoir la garantie si celle-ci rentre dans le cadre légal de la garantie, le client prendra contact avec NUMERIC'TIME par email, téléphone, ou via le chat présent sur le site internet.

Les coordonnées de contact de NUMERIC'TIME sont présentes sur la facture remise au client lors suite à sa réparation ou sur son site internet info.numerictime.fr/contact

En toute hypothèse, sont exclues de toute garantie éventuelle, et sont par suite facturables au Client au tarif en vigueur, les prestations et réparations rendues nécessaires par : - l'usure normale, - le non-respect des prescriptions du constructeur et/ou de NUMERIC'TIME, - des dommages imputables à des produits vendus par des tiers, à des connexions non conformes, à des fournitures non agréées, à des modifications des Produits, à un accident, à une surcharge même passagère, - un usage anormal ou non conforme, une négligence, une destruction volontaire, un non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien, imputable au Client, - l'intervention d'un tiers non autorisé par NUMERIC'TIME pour procéder à la réparation d'un Produit, il est rappelé que les dispositions qui précèdent sont stipulées sans préjudice de la garantie légale qui s'applique en tout état de cause.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS DU CLIENT

13.1 Le Client s'engage à collaborer avec NUMERIC'TIME en vue de lui fournir, dans les meilleurs délais, tous les moyens, matériels et informations nécessaires en sa possession pour la mise en œuvre de la réparation.

13.2 Le Client s'engage à favoriser son recyclage en cas d'impossibilité de réparation de son matériel, il utilisera pour cela les points de collectes en apports volontaires ou les déchèteries, les filières de recyclages sont présentées sur le site internet de NUMERIC'TIME.

ARTICLE 14 : OBLIGATIONS DE NUMERIC'TIME

14.1 En cas de réclamation clients NUMERIC'TIME s'engage à répondre par écrit au client dans un **délai n'excédant pas 5 jours ouvrables**, la réponse sera envoyée par courriel ou à défaut sera déposée sur a plateforme client et sera consultable par le client.

ARTICLE 15 : ASSURANCES

Le Prestataire atteste avoir souscrit et s'engage à maintenir en vigueur pendant toute la durée de ses engagements, au titre du présent contrat, une assurance civile professionnelle pour des niveaux suffisants, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable et établie en France, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, professionnelle et/ou contractuelle du fait des dommages et préjudices qui pourraient être causés au client et à tout tiers dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

À tout moment, le prestataire devra justifier du maintien des garanties et du paiement des primes de son contrat d'assurance.

ARTICLE 16 : EXPEDITION DES PRODUITS

16.1 Le Client s'engage à expédier son produit défectueux dans les conditions optimales de transports et afin d'éviter toutes dégradations (protection avec bulles, cartons rigides ...), cette expédition est à la charge du client.

16.2 Le prestataire s'engage à réexpédier le produit réparé dans les conditions prévues au devis et dans des conditions optimales de préservation du produit réparé, les frais de réexpédition restent à la charge du client et seront mentionnés lors de l'élaboration du devis.

16.3 l'expédition et la réexpédition des produits seront couvertes par une assurance au moins égale à la valeur vénale du produit expédié ou réexpédié suite à réparation à défaut d'assurance souscrite par une des parties et dans le cas d'avaries lors du transport suite à expédition ou réexpédition, le destinataire final ne pourra mettre en cause ou demander dédommagement à l'expéditeur.

ARTICLE 17 : MODIFICATION DU PRODUIT PAR LE CLIENT

16.1 Le Client s'engage à expédier un produit non modifié par ses soins, les modifications peuvent être d'ordre technique ou logiciel.

16.2 Dans le cas où le client aurait volontairement ou involontairement modifié les caractéristiques techniques ou logiciels du produit, le prestataire se réserve le droit de ne pas intervenir sur le produit.

ARTICLE 18 : LITIGES

Les présents, contrats et conditions générales sont soumis au Droit Français. En cas de litige concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture des présents, contrats et Conditions générales, les parties conviennent de s'efforcer de résoudre à l'amiable ledit litige dans un délai d'un mois à compter de la date de survenance de ce dernier. À défaut d'accord dans ce délai, la partie la plus diligente pourra saisir le tribunal de commerce d'ARRAS (62000) auquel les parties attribuent expressément compétence, et ce même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.